

SORTIE BAIGNADE POUR LES GROUPES

Procédures d'accueil des groupes lors d'une activité de baignade

1. Inscriptions / réservations

Le responsable du centre de loisirs adresse par simple mail sa demande de réservation au directeur de la piscine.

2. Fiche d'identification du groupe

Le directeur de la piscine transmet la fiche d'identification au responsable du centre de loisirs. Cette fiche (en annexe) doit être complétée et renvoyée au directeur de la piscine.

3. Règlement intérieur

Les responsables de la sortie baignade doivent prendre connaissance du règlement intérieur de la piscine et en particulier de la partie spécifique concernant l'accueil des groupes.

4. Visite préparatoire - séance d'information

Il est fortement recommandé à l'équipe d'encadrant d'effectuer une visite préalable sur le site. Cette prise d'informations avant le déplacement permet aux responsables de mieux visualiser l'équipement qui par nature est différent des autres équipements sportifs dits « classiques ».

Une séance d'informations auprès des enfants est également préconisée afin de les familiariser avec l'activité baignade. La diffusion d'images permettra aussi pour les enfants de mieux visualiser les lieux et le parcours emprunté par le baigneur.

